

Etrange « Observatoire de la laïcité de Lozère » qui ment pour faire croire que l'islam serait laïque

écrit par Maxime | 6 septembre 2018

Le « Midi libre » révèle l'existence d'un prétendu « observatoire de la laïcité » pro-migrants.

<https://www.midilibre.fr/2018/09/03/lozere-les-multiples-combats-de-lobservatoire-de-la-laicite,4688365.php>

Comme si, aujourd'hui, défendre la laïcité impliquait d'ouvrir les frontières aux migrants.

Souvent les gauchistes reprochent aux patriotes de trafiquer la laïcité. Ils n'ont pas toujours tort car certains font dire à la laïcité ce qu'elle n'a pas vocation à dire. En effet, certains ressentent instinctivement que quelque chose ne va pas et invoquent la laïcité là où d'autres instruments juridiques se-raient plus appropriés parfois. Erreur vénielle, quand elle ne procède pas de la mauvaise foi. Car dans d'autres cas, certains invoquent la laïcité contre l'islam mais sont moins regardants quand il s'agit d'autres cultes où ils voudraient que les convenances religieuses soient observées, quoique notre pacte social ne prévoie pas cela (ce sont les fameux débats sociétaux anciens ou actuels). Mais ce n'est pas le cas de tous les patriotes.

Et là, c'est carrément l'arroseur arrosé. En quoi la défense des migrants aurait-elle donc un rapport avec la laïcité ? Cela sent la supercherie.

D'autant plus que si « l'Observatoire de la laïcité de Lozère est une association sans lien officiel avec l'observatoire national du même nom » selon le Midi Libre (qui ne fait aucun

commentaire cri-tique sur ce mouvement), on peut se demander s'il n'y a pas une forme de récupération pouvant induire les tiers en erreur et penser que cet organisme présente un caractère officiel. Le Code pénal, dans une section intitulée « De l'usurpation de fonctions », prévoit d'ailleurs à cet égard, à l'article 433-13, qu'est « *puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait par toute personne : 1° D'exercer une activité dans des conditions de nature à créer dans l'esprit du public une confusion avec l'exercice d'une fonction publique* »... Certes, on lit le plus grand mal de « l'observatoire de la laïcité » et la confusion ne devrait pas porter un grand préjudice de ce fait (<http://resistancerepublicaine.com/search/observatoire%20de%20la%20la%C3%AFcit%C3%A9>), mais n'eût-il pas été possible de choisir un autre nom ?

D'ailleurs, on est amené à se demander si ceux qui jouent au verlan avec le nom du « Midi libre » en le surnommant « le dhimmi libre » n'ont pas un peu, voire beaucoup raison. Car l'article indique d'emblée que « *les membres de l'Observatoire de la laïcité de Lozère veillent au respect de la loi* ». Tiens donc, ce sont des gendarmes, des procureurs ? Esprit critique journalistique, es-tu là ? On va voir effectivement qu'il n'en est rien.

Il semble bien que dans les rangs de cet « observatoire de la laïcité », on ait décrété que l'islam est respectable, tout en prétendant défendre les droits des femmes aussi.

Quid, pourtant, de la femme dans la charia ?

En Indonésie, les femmes et les hommes se voient interdire de partager un repas : https://www.lexpress.fr/actualites/1/styles/indonesie-un-district-interdit-aux-hommes-et-aux-femmes-de-partager-un-repas_2033880.html. A-t-on jamais connu cela en France, notamment à l'époque de la France chrétienne ? La réponse est assurément négative.

En Malaisie, au XXIème siècle, deux lesbiennes reçoivent des

coups de bâton pour cause d'homosexualité : https://www.lexpress.fr/actualite/monde/asie/deux-malaisiennes-condamnees-pour-homosexualite-ont-recu-des-coups-de-baton_2033525.html. A l'heure de la mondialisation intense, ça ne leur paraît pas bizarre à l'OLL que de telles coutumes disparues de longue date dans les pays de culture chrétienne persistent dans les pays de charia ?

Les pays de charia ont le plus grand mal à s'adapter à la modernité, y compris technologique. Il faut qu'Allah mette son nez partout. Ainsi, aux Emirats arabes unis, on s'ingénie à trouver un moyen de rendre les cryptomonnaies conformes aux exigences d'Allah. Imagine-t-on sérieusement un ingénieur français s'inquiéter du point de savoir si les cryptomonnaies sont compatibles avec la Bible ? <https://cryptonaute.fr/uae-echangeur-crypto-charia/> (peut-être certains s'extasient-ils du fait que la charia interdit la spéculation, mais de ce point de vue le droit musulman est aussi hypocrite que notre ancien droit qui permettait de spéculer indirectement ; seule une certaine extrême-gauche inculte se laisse encore prendre au piège : <http://resistancerepublicaine.com/2016/10/11/pourquoi-lextreme-gauche-aime-t-elle-la-finance-islamique/>).

Aux Maldives, pays où l'islam est religion d'Etat, sont punis de mort « le vol, la fornication, l'apostasie (le fait de renier l'islam), la consommation d'alcool ». « Les femmes adultères encourent la lapidation, y compris en cas de viol ». Le droit français n'a jamais puni une femme violée de lapidation, avant comme après 1789... (<http://www.leparisien.fr/international/maldives-derriere-la-carte-postale-chaos-politique-charia-impitoyable-et-desastre-ecologique-07-02-2018-7545864.php>).

Pourtant, « l'observatoire de la laïcité » de la Lozère relaye une opinion, celle de David Gozlan, faisant valoir qu'il n'y a pas davantage de difficulté pour l'islam à être compatible la laïcité que pour le catholicisme... (page 19 du cahier n°13 :

http://www.oll48.org/IMG/pdf/2017_Cahiers_13_OLL.pdf ;)

« Non, l'islam ne serait pas par nature plus hermétique aujourd'hui à la laïcité que ne l'était le culte catholique en 1905. La laïcité n'a pas à s'adapter à une religion, de même qu'aucun croyant ne peut réclamer de droits particuliers. La République est séparée des religions, elle n'a pas à organiser les cultes ».

https://www.fnlp.fr/news/337/23/Pour-le-respect-de-la-laicite/d_lp_detail.html (appel signé notamment par, Gozlan mais aussi Schiappa père et l'avocat Tubiana...).

Comment pourtant, à l'heure de la mondialisation, expliquer que les pays où l'islam est religion d'Etat aient toujours des coutumes aussi rétrogrades alors qu'on ne constate rien de similaire dans les autres pays ?

Et pourquoi la République devrait-elle se désintéresser de comportements se prétendant religieux alors qu'il lui appartient de faire régner l'ordre public ? Pourquoi donc devrait-elle se priver d'agir alors que la liste des comportements se prétendant religieux est potentiellement infinie

(<http://resistancerepublicaine.com/2017/07/02/le-prophete-saint-esturgeon-impose-le-caviar-comme-seule-nourriture-les-cantines-vont-elles-en-servir/>) ?

La vraie laïcité autorise au contraire la République à prendre des mesures contre les comportements nocifs, fussent-ils présentés comme « religieux » ou « cultuels ».

La République pourrait ainsi, par exemple, interdire la mise à mort d'animaux dans des conditions angoissantes et douloureuses. L'autorisation de l'abattage rituel est en effet contraire à la laïcité, qui a vraiment un rapport avec cette question alors qu'elle n'en a aucun avec celle de l'accueil des « mi-grants ».

<http://resistancerepublicaine.com/2017/03/28/le-conseil-detat-a-cree-un-principe-etranger-a-notre-constitution-qui->

[permettrait-lapidation-et-burka/](#)

La publication de l'OLL en question ne permet pas de comprendre ce qui, dans l'islam, autoriserait la charia à s'éclipser devant la loi des Hommes, alors que Jésus prescrivait à ses disciples d'obéir à la loi romaine. Il fallait « rendre à César ce qui est à César » en payant ses impôts à l'Empereur.

Parmi les « textes fondateurs » du mouvement, figure la Déclaration de 1948, qui n'est pourtant pas en vigueur en France et qui diffère de celle de 1789.
<http://resistancerepublicaine.com/2017/04/12/ebba-akerlund-serait-encore-en-vie-si-on-avait-applique-la-declaration-des-droits-de-lhomme-de-1789/>

Cette tendance qu'ont certains d'éclipser le texte de 1789 (même s'il finit par apparaître – pour la forme ? – dans les statuts), qui lui a force de loi constitutionnelle, au profit de textes mondialistes, internationalistes, utopistes autant dire, n'est pas sans faire penser à celle qu'ont d'autres – ou les mêmes ? – de permettre à l'ONU de faire la pluie et le beau temps...

<http://resistancerepublicaine.com/2018/09/05/renvoi-de-la-voilee-de-baby-loup-l-obs-ment-en-parlant-de-condamnation-de-la-france-par-lonu/>

Si les statuts de « l'observatoire » se réfèrent quant à eux au texte de 1789, n'est-ce pas qu'une apparence quand on voit que les droits de l'Homme finissent par être internationalisés dans l'action de ce mouvement, finalement ?

http://www.oll48.org/IMG/pdf/2009_OLL_Charte_fondateurs.pdf

On lit encore : « « l'extrême-droite, de tradition [...] anti-laïque depuis toujours, veut s'approprier le mot pour mieux distiller son venin xénophobe. Hier les juifs, les arabes, aujourd'hui les musulmans. [...] Non, l'islam ne serait pas par nature plus hermétique aujourd'hui à la laïcité que ne l'était le culte catholique en 1905 ».

Il y a quand même quelque approximation, pour ne pas dire

malhonnêteté, à suggérer que les mêmes sont islamophobes que les antisémites d'hier ou d'aujourd'hui d'ailleurs ! Au contraire, les antisémites d'aujourd'hui sont loin de toujours détester l'islam. Quant aux Juifs islamophobes, si la situation n'était pas aussi grave pour eux, ils en riraient bien, je crois...

Pour Jacques Vacquier, président de ce qui ressemble bien plutôt à une association politisée, ni plus ni moins, « *la laïcité, c'est admettre et respecter les convictions de tous, religieuses ou pas* ».

Bref, les tueurs du Bataclan et leurs soutiens considéraient qu'aller écouter de la musique métal, ça méritait la mort, « ça se respecte », si l'on comprend bien.

N'est-on pas à la lisière de l'apologie du terrorisme ?

Certaines convictions sont inacceptables en réalité, car elles nuisent précisément à ce « vivre ensemble » auquel l'OLL veut asservir la laïcité. La laïcité est pourtant bien davantage synonyme d'intransigeance, d'interdiction que de permission dans son fonctionnement.

La laïcité permet d'interdire, c'est même son rôle dans l'ordre juridique, afin de sauvegarder les principes constitutionnels issus de 1789. Et c'est bien pour ça que certains la détestent.

Pour Jacques Vacquier, l'égalité signifie qu'« *on reconnaît tout le monde, quelles que soit leurs convictions* » (sic). Et la disposition de la Déclaration de 1789 selon laquelle, au contraire, « *les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune* » ? C'est bien au nom de ce texte que non, tout le monde n'a pas droit à la même reconnaissance, que l'on a le droit de poursuivre ceux qui préparent des attentats, qui font l'apologie du terrorisme, qu'on peut refuser la nationalité française et l'accès à notre territoire à ceux qui crachent leur venin contre les valeurs républicaines... qu'on a le droit et le devoir d'interdire à des individus à risque le droit d'exercer certains métiers.

Enfin, tout cela n'est vraiment pas sérieux. Comment un journal peut-il mener une interview aussi consensuelle, sans mettre un peu de poil à gratter dans les questions posées ? Cet article du Midi libre a des allures de publicité pour un mouvement qui, sous couvert de veiller à faire « respecter la loi » participe d'une mouvance politique qui mène notre pays droit dans le mur.